



Ordonnance de télécom CRTC 2024-333

Version PDF

Référence : 2024-225

Ottawa, le 18 décembre 2024

Bandwidth Communications Inc. – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bandwidth Communications Canada, Inc.	AMT 1 Tarif des services d'accès – Introduction du Tarif des entreprises de services locaux concurrentes	12 juillet 2024	1er décembre 2024
Bandwidth Communications Canada, Inc.	AMT 1A Tarif des services d'accès – Introduction du Tarif des entreprises de services locaux concurrentes	28 août 2024	1er décembre 2024

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général